

Le nouveau référentiel est paru. **Voici ce qui change.**

Décret n° 2026-728 du 1^{er} août 2026, publié au Journal officiel le 4 août. Applicable au 1^{er} novembre 2026. Ce document est établi d'après le texte publié, lu intégralement — pas d'après un projet.

33

indicateurs au lieu de 32, pour la première fois depuis 2019

1^{er} nov.

2026 : date d'entrée en vigueur

11

indicateurs existants modifiés, plus un créé

7

critères, tous inchangés

De quoi parle-t-on exactement

Beaucoup de publications commentent encore « le projet de décret ». Le texte est publié. Voici ses références exactes, pour que vous puissiez le vérifier vous-même.

Le décret

N° 2026-728 du 1^{er} août 2026, relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences.

La publication

Journal officiel n° 0180 du 4 août 2026, texte n° 11. NOR : TRSD2619632D.

L'entrée en vigueur

1^{er} novembre 2026. Jusqu'au 31 octobre inclus, le référentiel applicable reste celui de 2019, à 32 indicateurs.

Ce qui ne change pas

Les 7 critères, leurs intitulés, et la numérotation des 32 indicateurs existants. Aucun n'est supprimé.

Ce qui reste à paraître

Deux arrêtés d'application, qui fixeront les seuils des indicateurs 19 et 20. Et la mise à jour du **guide de lecture officiel** — celui en vigueur est toujours la **version 9 du 8 janvier 2024**. C'est lui qui dira quelles preuves sont recevables pour chaque indicateur.

Pourquoi cette réforme arrive maintenant

2022 — Qualiopi devient le passage obligé

La certification conditionne l'accès aux financements publics et mutualisés. Le parc de certifiés se constitue.

2023 — Premier tour de vis

Arrêté sur les modalités d'audit et encadrement de la sous-traitance.

8 janvier 2024 — Guide de lecture V.9

La version encore en vigueur aujourd'hui. Elle précise, indicateur par indicateur, les attendus et les preuves recevables.

Juillet 2025 — Plan de lutte contre la fraude

18 mesures, et des groupes de travail réunissant ministères, financeurs et certificateurs.

1^{er} août 2026 — Le décret

Signé, publié le 4 août. Avis du CNNCEFP du 8 juillet, délibération de France compétences du 15 juillet.

La critique constante des inspections

L'application du référentiel avait glissé vers l'administratif, au détriment de l'évaluation des pratiques pédagogiques réelles. C'est cette critique que le nouveau texte cherche à corriger.

Un déploiement en trois vagues

Votre échéance personnelle n'est pas le 1^{er} novembre : c'est la date de votre prochain audit.

1 • 1^{er} novembre 2026 — les audits initiaux

Ils basculent sur le référentiel actualisé. Si vous visez la certification fin 2026, préparez-vous directement sur la nouvelle version.

2 • Début 2027 — les audits de surveillance

Les organismes déjà certifiés sont évalués sur les nouveaux attendus à leur audit de mi-cycle.

3 • Été 2027 — les renouvellements

Fin de la transition : tout le cycle de certification fonctionne sur le nouveau référentiel.

La conséquence pratique

Un audit de surveillance en mars 2027 signifie une préparation sur la nouvelle version dès cet automne. Datez votre prochain audit : c'est lui, votre échéance réelle.

De l'audit sur classeur à la preuve vécue

C'est le vrai sujet du décret, plus encore que le 33^e indicateur.

Jusqu'ici : la conformité documentaire

- ✓ Des procédures et des classeurs préparés pour le jour J
- ✓ Des preuves souvent reconstituées la veille
- ✓ Un auditeur qui vérifie l'existence des documents
- ✓ Des kits génériques qui passaient, parfois

Demain : la pédagogie démontrée

- ✓ Des entretiens directs avec vos formateurs sur leurs pratiques
- ✓ Un échantillon d'apprenants interrogé sur la qualité perçue
- ✓ L'observation de séquences de formation réelles
- ✓ L'analyse des supports et outils d'évaluation utilisés

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE DE MAXIME

« Sur le tarif d'un accompagnement Qualiopi, l'erreur que je vois le plus, c'est de choisir au moins-disant. On compare deux devis, on prend le moins cher, et on se retrouve avec un consultant qui vous file un kit de documents génériques et disparaît la veille de l'audit.

Avec ce texte, ce modèle est fini : un kit générique ne survivra pas à un entretien avec vos formateurs. Regardez ce qu'il y a dans le prix : est-ce qu'on adapte les preuves à VOTRE activité ? »

Ce qui change pour tous les organismes

Onze indicateurs existants sont modifiés, et un est créé. Voici les ajouts réellement inscrits dans le texte publié, pas les évolutions qui circulaient dans le projet.

1 • Information du public

Ajout : la communication ne doit comporter **aucune mention de nature à induire le public en erreur** — conditions d'accès, contenu, modalités pédagogiques, financement, et droits ou absence de droits de poursuite d'études.

3 • Passerelles et équivalences

Ajout : « en particulier les poursuites d'études ». L'information sur ce qui suit la formation devient explicite.

7 • Certifications visées

Ajout : le prestataire doit pouvoir **prouver sa capacité à assurer cette certification, y compris en qualité d'organisme habilité**.

12 • Prévention des ruptures

Ajout : prévention et traitement de toute situation de **violence, dont les violences sexistes et sexuelles**, de harcèlement ou de discrimination pendant la formation.

19 • Formation à distance et encadrement

Ajout : vérifier **l'effectivité du suivi** des modules à distance — les relevés de connexion ne suffiront plus. Et un référent pédagogique par formation au-delà d'un nombre d'intervenants fixé par arrêté.

Sous-traitance, apprentissage, amélioration continue

27 · Sous-traitance et portage salarial

Ajout : le prestataire **assure la traçabilité de la conformité dans les contrats de sous-traitance**. Le tour de vis engagé en 2023 se poursuit, et il devient contractuel.

14 et 15 · Apprentissage, accompagnement

Traitement **sans délai** des ruptures liées à des difficultés, violences ou discriminations — en formation comme dans l'entreprise d'accueil. Information renforcée des apprentis, notamment mineurs, sur les dispositifs de signalement et le médiateur de l'apprentissage.

20 · Apprentissage, gouvernance

Pilotage et gouvernance participative associant apprentis, formateurs et entreprises, et supervision pédagogique renforcée sous un seuil d'intervenants permanents fixé par arrêté.

30 · Recueil des appréciations

Précision : les **financeurs** sont explicitement cités, le cas échéant.

32 · Amélioration continue

Ajout d'une **analyse des risques sur la qualité des formations délivrées** : une logique préventive, au-delà du traitement des réclamations.

LA NOUVEAUTÉ

L'indicateur 33, et lui seul, est nouveau

Le référentiel n'avait jamais changé de périmètre depuis 2019.

C'est le seul ajout, et il ne concerne pas tout le monde.

Le texte exact

« Le prestataire met en place un dispositif d'évaluation des contenus et des enseignements par les apprenants, **distinct du recueil général de satisfaction**, dont les résultats sont partagés avec les équipes pédagogiques et donnent lieu à la formalisation d'une démarche d'amélioration continue, dont il mesure périodiquement l'efficacité. »

Pour qui

Uniquement les actions de formation par apprentissage — la quatrième colonne du tableau annexé. Les autres organismes ne sont pas concernés par cet indicateur.

Ce que ça veut dire concrètement

Interroger les apprentis sur la pédagogie elle-même — clarté des cours, utilité des supports, qualité des évaluations — et non seulement sur leur satisfaction globale.

Le piège de lecture

« Le référentiel passe à 33 indicateurs » est vrai pour tout le monde. « Vous avez un indicateur de plus à traiter » ne l'est que si vous faites de l'apprentissage. Beaucoup de publications confondent les deux.

OÙ EN ÊTES-VOUS

Les six vérifications à faire maintenant

Elles ne demandent pas le nouveau guide de lecture. Elles testent ce que le texte exige déjà : que vos documents disent vrai.

La boucle preuve-réalité

Si l'auditeur interroge un stagiaire au hasard, confirmera-t-il ce que disent vos documents ?

Le fil objectifs → évaluations

Chaque objectif annoncé a-t-il son évaluation correspondante, avec une trace exploitable ?

Le dossier formateur vivant

Une formation, co-animation ou analyse de pratique datée, par intervenant et par an.

Le registre d'amélioration

Réclamation, action décidée, fait le. Trois colonnes qui valent dix procédures.

La traçabilité à distance

Au-delà des connexions : interactions réelles, travaux corrigés, relances documentées.

Les contrats de sous-traitance

Chaque sous-traitant tracé : contrat, qualification, engagements qualité. C'est désormais dans le texte.

Un outil gratuit pour aller plus loin

L'auto-diagnostic des 33 indicateurs, en ligne sur certiforma.fr/auto-diagnostic-qualiopi : 33 questions, un score par critère, et les points de vigilance sur les 11 indicateurs modifiés.

Trois réflexes à éviter

Acheter la panique

Les offres de « mise en conformité garantie » fleurissent. Le texte est publié, donc une préparation sérieuse est possible — mais tant que les deux arrêtés de seuils et le nouveau guide de lecture ne sont pas parus, personne ne peut vous vendre une conformité complète et définitive.

Tout refondre maintenant

Jusqu'au 31 octobre, le référentiel de 2019 reste la seule base opposable à l'audit. Continuez à le respecter, préparez l'évolution, n'improvisiez pas une révolution.

Se croire non concerné

Organisme classique, CFA, bilan de compétences, VAE : tout le champ est visé par les modifications. Seul l'indicateur 33 est réservé à l'apprentissage.

Votre plan d'action, en quatre temps

1. Datez votre prochain audit : c'est lui votre échéance. **2.** Passez les six vérifications et notez vos écarts. **3.** À la parution du nouveau guide de lecture, ajustez uniquement ce qui a réellement changé. **4.** Trois mois avant l'audit, testez la boucle preuve-réalité sur trois dossiers réels.

SI VOUS PRÉFÉREZ NE PAS LE FAIRE SEUL

Ce que je vous propose

Deux façons de passer l'audit, selon que vous voulez être relu ou accompagné de bout en bout.

Obtenir Qualiopi — autonome

790 € HT

Vous préparez vous-même, je relis vos preuves indicateur par indicateur et je vous dis ce qui ne passera pas.

Obtenir Qualiopi — accompagné

1 790 € HT

Je prépare la certification avec vous, de l'état des lieux à l'audit.
Qualiopi obtenu ou remboursé.

01 Des preuves adaptées à votre activité

Pas un kit de documents génériques : vos preuves, construites depuis vos vraies sessions. C'est la seule chose qui résiste à un entretien avec vos formateurs.

02 Le référentiel 2026 intégré

Les 11 indicateurs modifiés et, si vous êtes CFA, le 33^e. Un dossier monté aujourd'hui l'est directement sur la version actualisée.

03 Formiva inclus

6 mois avec l'offre autonome, 12 mois avec l'accompagnée. Vos preuves se rangent au fil de l'eau, au lieu de se reconstituer la veille de l'audit.

À savoir : l'audit du certificateur se paie en plus, comptez environ 990 € HT. Aucun accompagnateur ne peut le facturer à sa place.

Vous ne passerez pas l'audit tout seul

Un interlocuteur unique

Quand vous appelez Certiforma, c'est moi qui décroche. Pas de standard, pas de dossier traité parmi cent autres.

1 300 organismes avant vous

Et 100 % de réussite à l'audit depuis 2021 : les points bloquants, je les connais avant que vous les rencontriez.

Une veille qui ne s'arrête pas

Les deux arrêtés de seuils et le nouveau guide de lecture arrivent. Vous serez prévenu, avec ce que ça change pour vous.

Maxime Pélerin — Certiforma · 06 46 86 36 95 · maxime@certiforma.fr

Suivre la réforme en continu : certiforma.fr/projet-decret-referentiel-qualiopi-novembre-2026/

Établi d'après le décret n° 2026-728 du 1^{er} août 2026 (JORF n° 0180 du 4 août 2026, texte n° 11, NOR TRSD2619632D), lu intégralement. Données de marché : Observatoire Certiforma, relevé du 2 septembre 2026 — 47 022 organismes certifiés sur 165 541 déclarés. © Certiforma, édition septembre 2026.